

N° 49/2024-1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Délibération qui remplace l'acte n°49/2024 transmis le 7 octobre 2024 pour correction de la mise à jour du tableau des emplois

OBJET : Validation de la mise à jour du tableau des emplois

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 3 septembre 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GRAS Julien, GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à CATELAN Thierry), BARBAN Daniel (pouvoir donné à GRAS Julien)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 mai 2022 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent :

- la modification des horaires de travail et la création de deux nouveaux emplois d'adjoint d'animation pour remplir les missions du temps périscolaire et du ménage de l'école pendant l'année scolaire 2024-2025
- la suppression de 4 emplois permanents d'adjoint technique dédiés uniquement au ménage de l'école puisque cette mission est désormais intégrée dans les contrats des adjoints d'animation
- la suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Vu l'avis du Comité Technique du 12 septembre 2024,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la modification des horaires de travail des trois emplois permanents d'adjoint d'animation et la création de deux nouveaux emplois d'adjoint d'animation pour remplir les missions du temps périscolaire et du ménage de l'école pendant l'année scolaire 2024-2025

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr

- la suppression de 4 emplois permanents d'adjoint technique dédiés uniquement au ménage de l'école puisque cette mission est désormais intégrée dans les contrats des adjoints d'animation
- la suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique suite à la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent par voie de mutation.
- La création de deux postes permanents pour le secrétariat de mairie pour permettre le tuilage suite au départ des deux secrétaires en poste :
 - Un poste d'adjoint administratif territorial catégorie C
 - Un poste de rédacteur territorial catégorie B
- La modification du temps de travail de l'adjoint administratif de l'agence postale en augmentant son temps de travail de 3h/semaine, soit 18h hebdomadaire

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose la réactualisation du tableau des emplois suivante :

CADRES OU EMPLOIS	GRADE	EMPLOI	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
FILIERE SOCIALE						
ATSEM	Agent de maîtrise	ATSEM	C	1	1	25h
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Agent garderie/cantine/entretien	C	1	1	13h30
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Agent garderie/cantine/entretien	C	1	1	9h50
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Agent garderie/cantine/entretien	C	1	1	8h
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Agent garderie/cantine/entretien	C	1	1	9h50
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation	Agent garderie/cantine/entretien	C	0	1	9h30
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien mairie	C	1	1	1 h
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	Agent technique	C	3	2	35h
Adjoint technique	Adjoint technique	Cuisinier	C	0	1	28.83h

	principal 2 ^{ème} classe	Agent technique	C	0	1	35h
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	C	2	2	35h
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	Secrétaire de mairie	C	0	1	35h
Rédacteur	Rédacteur territorial	Secrétaire générale de mairie	B	0	1	35h
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	Agent de l'agence postale	C	1	1	18h

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le tableau des emplois ci-dessus. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



Pour transmission :

- Représentant de l'Etat
- Au Centre de gestion des Hautes-Alpes

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer – 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr